



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chasse

Question au Gouvernement n° 3686

Texte de la question

INTERDICTION DE LA CHASSE À LA GLU

M. le président. La parole est à M. Julien Aubert, pour le groupe Les Républicains.

M. Julien Aubert. Monsieur le Premier ministre, un nouveau secrétaire d'État en charge de la biodiversité a succédé à Mme Ségolène Royal dans le suivi de la proposition de loi sur la reconquête de la biodiversité, dont l'examen en deuxième lecture a commencé cette semaine à l'Assemblée nationale. Il ne nous a pas échappé que Mme Barbara Pompili était écologiste, mais qu'elle n'avait curieusement pas participé aux débats sur la première version de ce texte. Du coup, nous nous interrogeons.

Comme vous le savez, c'est un amendement déposé en première lecture par une collègue écologiste de Mme Pompili qui a signé l'arrêt de mort d'une tradition ancestrale dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la chasse à la glu. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Au Sénat, Mme Royal avait déclaré que ces dispositions n'avaient rien à faire dans le texte de loi, car elles avaient trait à la chasse, et non à la biodiversité. Le Sénat est revenu sur l'interdiction hâtive de cet art de capture qui concerne plus de 7 000 chasseurs au poste, tous concentrés dans cinq départements français de notre région.

Je rappelle que la chasse aux gluaux consiste en une capture temporaire d'oiseaux vivants, qui ne sont ni tués, ni blessés. Ils sont relâchés à la fin de la saison de chasse, après avoir servi d'appelant, et ils sont soignés lorsqu'ils sont blessés.

Mme Isabelle Attard. C'est faux !

M. Julien Aubert. Je rappelle par ailleurs que la chasse à la glu a été reconnue comme sélective par la jurisprudence européenne.

M. Jean Glavany. En ce qui vous concerne, il faudrait faire la chasse à la bêtise !

M. Julien Aubert. C'est finalement la même technique que celle employée par le Président de la République pour gluer trois écologistes au gouvernement. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Il ne s'agit pas de tuer politiquement Europe Écologie Les Verts mais de capturer provisoirement certains de ses membres, afin de les relâcher après mai 2017. (Mêmes mouvements.)

Quoi qu'il en soit, l'obsession idéologique contre cette pratique inoffensive est stupéfiante, et c'est pourquoi de nombreux députés de tous les bords de l'hémicycle entendent faire barrage à cette politique néfaste.

Mme Barbara Pompili n'est pas connue spécifiquement pour être très favorable à la chasse, puisqu'elle a

déposé une proposition de loi visant à interdire la chasse à courre, à cor et à cri, ainsi que de multiples amendements en ce sens. La question que nous nous posons est donc simple : est-ce que votre gouvernement sera celui qui tuera une tradition multiséculaire de Provence ? Monsieur le Premier ministre, les chasseurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne sont pas des canards ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat. Monsieur le député, ce sont les propos d'un grand amoureux de la nature que nous venons d'entendre. Laissez-moi vous dire en toute sérénité, puisque les travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat en première lecture ont été particulièrement sereins et respectueux des opinions des uns et des autres, que la loi sur la reconquête de la biodiversité, à laquelle Mme Barbara Pompili s'est attelée, n'est pas une loi pour la chasse, ni contre la chasse.

M. Yves Censi. Bien au contraire !

Mme Ségolène Royal, ministre. Le Gouvernement souhaite que ce projet de loi soit à l'abri des polémiques de toute nature et que les pratiques de chacun soient respectées. La chasse est autorisée dans notre pays et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sera associé à la reconquête de la biodiversité. Les chasseurs – ceux, en tout cas, qui sont respectueux de la nature –...

M. Hervé Mariton. Pourquoi ces propos soupçonneux ?

Mme Ségolène Royal, ministre. ...seront également associés à la reconquête de la biodiversité et des paysages.

Je voudrais simplement vous remercier d'avoir évoqué ces pratiques ancestrales, qui feront l'objet de débats au cours des jours qui viennent.

Comme vous le savez, l'amendement dont vous parlez n'a pas encore été débattu en commission en seconde lecture. Je fais toute confiance aux parlementaires pour apporter aux questions que vous soulevez les réponses les meilleures, celles qui seront vraiment dans l'axe de ce projet de loi, lequel fera de la France un pays excellent dans le domaine de la biodiversité, de la reconquête de la nature et des paysages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3686

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 mars 2016](#)